



CHASSEURS DE PARIS

n° 2 - hiver 2004

Lettre d'information aux chasseurs parisiens, adhérents de la FIC Paris – HSV

Fédération Interdépartementale des Chasseurs de Paris – Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne

Assemblée générale : participer ? Participez !

Après la fermeture de la chasse, le temps fort de notre Fédération Interdépartementale des Chasseurs de Paris, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne (FIC Paris-HSV), est la tenue de son assemblée générale.

Cette assemblée générale aura lieu **mardi 5 avril 2005, à 10h00, à la Maison de la Pêche et de la Nature, 22 allée Claude Monet, à Levallois-Perret.**

Les documents d'information et d'invitation sont joints à cette lettre « Chasseurs de Paris », n° 2. Merci à tous d'en prendre connaissance, dès réception.

L'assemblée générale regroupe tous les chasseurs ayant validé leur permis de chasser pour la campagne 2004-2005 auprès de notre Fédération, ainsi que les titulaires de droits de chasse dans sa circonscription de compétence.

Tous ces adhérents seront les bienvenus à cette réunion annuelle au cours de laquelle seront discutées et définies les orientations stratégiques de notre Fédération, pour mieux répondre aux attentes et développer nos activités en faveur de la pratique de la chasse, notre passion commune ! Comme à l'accoutumée, les comptes financiers seront soumis à l'approbation de cette assemblée générale qui aura également à ratifier le transfert de notre siège social dans de nouveaux locaux.

Je suis convaincu que tous les adhérents de notre Fédération, auront à cœur de participer ou de se faire représenter à cette assemblée générale, témoignant ainsi de l'intérêt qu'ils portent à ce loisir de nature qu'est la chasse.

Si la chasse apporte beaucoup à chacun d'entre nous, il faut savoir aussi lui donner un peu !

Georges Dutruc-Rosset
Président de la FIC Paris-HSV

Adeline, Marine, Alexis, Etienne et les autres : place aux jeunes !

A l'invitation de notre Fédération, une dizaine de « jeunes chasseurs » parisiens ont été conviés fin janvier à participer à une battue de grands gibiers en Forêt Notre-Dame (Val-de-Marne). Ce massif domanial de 2 000 hectares, situé à 20 km du cœur de Paris, est géré par l'ONF.

Mêlés à quelques uns de leurs aînés plus chevronnés, ces jeunes fusils ont eu un comportement exemplaire. Ils ont fait preuve d'un vrai sens de la chasse, associant convivialité, sécurité, habileté et respect du gibier. Ils ont contribué à juste proportion au tableau de la journée et on notera que trois d'entre eux ont eu pour la première fois l'occasion de tirer, avec succès, chevreuil ou sanglier.

Cette opération d'accueil de jeunes chasseurs sur le terrain s'inscrit dans le cadre de la politique de notre Fédération pour associer les générations et faciliter l'accès de la chasse aux nouveaux permis.

Lu dans la presse

« Le Parisien » (27 janvier 2005)

Sous la signature de Jean-Marc Plantade, « Le Parisien » a consacré une pleine page aux activités et projets de notre Fédération, sous le titre « L'opération séduction des chasseurs parisiens ».

« En 2004, elle (la Fédération des chasseurs de Paris) a validé près de douze mille permis, ce qui la situe aux toutes premières places en matière d'activités de sport ou de loisirs à Paris... Alors que le nombre de chasseurs diminue un peu partout dans l'Hexagone, elle est parvenue à stabiliser ses effectifs par rapport à l'année précédente et, c'est une première, vient tout juste de valider un plan ambitieux de reconquête de nouveaux membres ».

« Mon objectif est d'atteindre les quinze mille adhérents dans les trois ans à venir, annonce d'entrée de jeu Georges Dutruc-Rosset, le président de la Fédération des chasseurs de Paris. Dans un premier temps, nous allons lancer une campagne en direction des jeunes et des femmes ».

Sont aussi évoqués : la présence de la Fédération aux prochains grands rendez-vous cynégétiques (Salon de la Chasse à Rambouillet, Country Show à Paris), les possibles réductions consenties aux jeunes permis (clubs ou associations, telle jeuneschasseurs.com...), et les efforts multipliés pour attirer de nouveaux chasseurs, notamment en simplifiant ses procédures administratives...

Relatant la journée de chasse au grand gibier, organisée par la Fédération en Forêt Notre-Dame pour les jeunes chasseurs, « Le Parisien » donne la parole à Adeline, jeune invitée de 21 ans, qui affirme : « C'était magnifique... la chasse n'est pas un loisir comme les autres... c'est une manière d'exprimer mon écologie... c'est un incomparable rendez-vous avec la nature ».

« Nos chasses » (septembre 2004) :

« ... la Fédération de Paris-HSV s'est consacrée et se consacre à des missions d'intérêt général très variées... Elle a également une autre activité, beaucoup plus insolite qui consiste en la régulation des animaux « nuisibles », pas dans un objectif cynégétique bien sûr mais pour répondre aux demandes de particuliers. Les petits carnassiers – les renards et les fouines, surtout – sont de plus en plus nombreux à provoquer de sérieux dommages dans les grandes villes de la petite couronne : isolations et plafonds dégradés, installations électriques détruites, nuisances sonores, volailles et animaux de compagnie dévorés, etc. Les renards qui viennent parfois déposer leurs excréments dans les bacs à sable des écoles font également craindre le pire en terme de santé publique et les piégeurs sont donc très sollicités.

...en collaboration avec l'Association des piégeurs agréés que préside le très actif Jean-Claude Kosta, la Fédération a mis sur pied un service spécialisé que manage son technicien Anthony Isambert. Des conventions ont été passées avec les municipalités et celles-ci paient pour chaque prise, ce qui permet de dédommager les piégeurs qui les ont réalisées.

Une idée des problèmes rencontrés : l'an dernier, 113 renards et 56 fouines ont ainsi été éliminés dans la petite couronne ! Et les piégeurs sont même intervenus dans Paris, au Muséum d'histoire naturelle, pour les corneilles qui saccageaient des plantes très rares... ».

« Le Saint-Hubert » (novembre/décembre 2004) :

« Reçu par le Saint-Hubert Club de France à l'issue de son conseil d'administration, Georges Dutruc-Rosset, nouveau président de la Fédération Interdépartementale des Chasseurs de Paris-HSV, a souligné le rapprochement entrepris sur certains dossiers, avec l'autre fédération interdépartementale de la région parisienne : la FICEVY (Fédération Interdépartementale des Chasseurs de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines). Déjà, des moyens ont été mutualisés pour les formations à l'examen du permis de chasser et pour la gestion du guichet unique.

Le président Dutruc-Rosset qui est Commissaire à l'aménagement des domaines présidentiels de Marly-le-Roi et de Rambouillet, a aussi évoqué le projet mené par les deux fédérations pour aménager un centre de préparation aux épreuves pratiques du permis de chasser et de passage de l'examen, sur un espace de 80 hectares situé sur la commune de Bailly, dans le domaine de Marly-le-Roi ».

« Chasse Gestion » (automne 2004) :

Dans sa rubrique Actualités, la revue trimestrielle éditée par l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier (ANCGG) a annoncé la mise en place du nouveau conseil d'administration de notre Fédération avec l'élection du nouveau président.

« Soulignant l'action menée par le précédent conseil, Georges Dutruc-Rosset souhaite poursuivre et développer le rôle de la FIC Paris-HSV, en particulier dans les domaines de la communication vers les femmes et les jeunes, de la formation à l'examen du permis de chasser, de la simplification des formalités avec le guichet unique et de la promotion des valeurs de la chasse dans la gestion des espaces... Parallèlement il a réaffirmé la nécessité de renforcer une collaboration active avec la Fédération Nationale des Chasseurs et les associations spécialisées pour soutenir une stratégie de protection de la faune sauvage et de gestion de la chasse ».

NB : Dans une note de la rédaction, « Chasse Gestion » a indiqué que sept des administrateurs étaient membres de l'ANCGG (Jacques Chevalier, Georges Dutruc-Rosset, Patrice Février, Joël Luyo-Mahous, Patrick Molina, Jacques Ozanne, Jacques Reder).

Aux rendez-vous des chasseurs

Avec le printemps, des rendez-vous sont offerts aux chasseurs pour retrouver le monde de la chasse et les dernières nouveautés en matière d'équipements, d'armes, de voyages et d'informations :

- Le Salon de la Chasse de Rambouillet

du 8 au 11 avril, à l'Hippodrome de Rambouillet (www.saloninternationaldelachasse.com).

« Le rendez-vous indoor des chasses du monde ». Dans une vaste halle couverte et chauffée, ce salon au caractère quasi professionnel se tient cette année durant quatre jours. Toutes les spécialités de la chasse sont représentées (armes, vénerie, territoires, chiens, artistes, taxidermie...) et l'accent est mis sur les voyages de chasse et la gastronomie.

Notre Fédération, axant tout particulièrement l'information vers les femmes et les jeunes chasseurs, sera présente sur un stand accueillant entre autres l'association Actéon.

- Le Country Show

du 27 au 29 mai, à l'Hippodrome de Longchamp à Paris (www.organisation-lariviere.com)

« Le salon de la chasse et de l'art de vivre à la campagne ».

Notre Fédération occupera un stand accueillant les associations de chasse spécialisées.

- Le Salon international de l'Agriculture

du 26 février au 6 mars, à la Porte de Versailles à Paris (www.salon-agriculture.com)

- Le Game Fair

du 17 au 19 juin, à Chambord.

Un conducteur bien parisien

Les chasseurs de grand gibier savent combien un chien de sang est indispensable dans la recherche d'un animal blessé. Ce travail qui relève d'une discipline patiente, fine et rigoureuse se pratique aussi dans les massifs forestiers autour de Paris.

Depuis quinze ans, Jacques Taravellier, conducteur de chien de sang, exerce très régulièrement cette activité : en partenariat avec l'ONF (Office National des Forêts) dans les forêts de Notre Dame et de Sénart, ou de Ferrières, après en avoir été l'initiateur à Montmorency et à Fontainebleau.

Avec sa chienne Maya, Rouge de Hanovre de 9 ans, il réalise chaque saison plus de 150 contrôles de tir et recherches au sang.

Jacques Taravellier qui a fait le choix de travailler la nuit dans une entreprise de fret postal à l'aéroport de Roissy, consacre tous ses loisirs à sa passion de conducteur de chien de sang. Il recherche, entraîne ses chiens et forme de jeunes chasseurs.

Agréé UNUCR (Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge) et donc bénévole, il est toujours prêt à intervenir sur un simple appel ou à se faire accompagner par un chasseur désireux de découvrir et de comprendre le travail d'un chien de sang (Tél. : 06 07 97 25 12).

Jacques Taravellier dont la devise pourrait être « toujours là et jusqu'au bout », prodigue sans cesse les mêmes conseils aux chasseurs de grand gibier : contrôler un tir, marquer la direction de fuite de l'animal et bien baliser la piste sans aller au-delà de 100 mètres. Alors, le chien de sang pourra travailler au mieux, sous la conduite de son maître.

La fin des plombs dans l'eau. Attention : juillet 2005 !

A compter de juillet 2005 (sauf report improbable), l'emploi des cartouches chargées de grenaille de plomb sera interdit dans les différentes zones humides du territoire français : zone de chasse maritime ; marais non asséchés ; fleuves, rivières, canaux, réservoirs, lacs, étangs et nappes d'eau.

Cette interdiction s'applique pour le tir de tout petit gibier.

Elle s'applique aussi pour le tir du chevreuil lorsque l'usage de la grenaille est admis dans le département. Les balles en plomb restent autorisées sur ces zones, pour le tir du grand gibier.

Cette restriction qui est déjà en vigueur dans une dizaine de pays européens a pour but d'éviter le saturnisme (intoxication par le plomb) qui peut affecter les oiseaux d'eau.

L'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) a publié à l'intention des armuriers un guide qui précise que les cartouches à billes d'acier standard ou ordinaires basse pression, ne nécessitent pas l'usage d'un fusil spécial.

Des tests ont montré que jusqu'à 35 mètres, les cartouches à grenaille d'acier ont des résultats identiques à ceux des traditionnelles cartouches à plombs.

Des problèmes demeurent cependant avec les cartouches à hautes performances, avec les « grosses » grenailles (n° 4) et pour les fusils aux canons chokés.

Les armuriers professionnels sauront répondre à toute question particulière sur ce sujet.

Service gagnant avec le « guichet unique »

La FIC de Paris-HSV a joué un rôle pilote dans la création et la mise en place du dispositif de « guichet unique » qui simplifie les formalités de validation annuelle du permis de chasser.

Tous les chasseurs qui reconnaissent l'efficacité de ce procédé et apprécient la qualité du service offert par notre Fédération, accueilleront avec intérêt l'annonce de la prochaine mise en ligne du site Internet de la FIC de Paris-HSV.

Après la publication régulière de notre lettre « Chasseurs de Paris », ce site sera un nouveau moyen d'information au service des chasseurs. Il devrait permettre une transmission électronique des demandes de validation du permis de chasser.

Attention aux cormorans

A l'approche de l'hiver, on constate chaque année en région parisienne, l'arrivée de grands cormorans qui établissent quelques dortoirs, en particulier sur l'île Saint-Denis, l'île des Gords, le lac de Créteil, l'île Saint-Germain, l'île Séguin, au Bois de Boulogne, à Ville-d'Avray, en forêt de Meudon...

Ces oiseaux que l'on compte par centaines ne manquent pas de poser des problèmes, en particulier aux pêcheurs. Le cormoran est exclusivement piscivore, il « chasse » en bande, ingurgite 500 gr de poissons par jour et sa seule présence envahissante perturbe très sérieusement la faune aquatique.

Face à cette situation préoccupante, la Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Paris a souhaité qu'une régulation de ces oiseaux soit encore engagée cette année.

Mais, même si les effectifs peuvent être jugés trop importants, il s'agit d'une espèce protégée.

Le Comité de suivi de la population du grand cormoran de Paris et de la petite couronne s'est donc réuni en novembre pour instruire cette demande, en application d'un arrêté du ministère en charge de l'environnement.

Le Comité auquel participe la FIC de Paris-HSV a donné un avis favorable qui va permettre de prélever cinquante cormorans (30 dans le Val-de-Marne, 10 en Seine-Saint-Denis et 10 dans les Hauts-de-Seine).

Cette régulation, décidée par arrêté préfectoral, doit être réalisée par des techniciens du Conseil supérieur de la pêche ou de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS).

La mesure est raisonnable aux yeux des chasseurs qui estiment que le statut d'une espèce animale ne doit pas être figé. Une espèce protégée doit pouvoir redevenir chassable si les niveaux de population le permettent et elle doit pouvoir aussi être classée nuisible si les effectifs l'imposent.